



PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE - PURA

Date :	25 mars et 27 mars
Heure :	12h00 et 18h00
Lieu :	Zoom
Personne représentante nationale :	Mélanie Lapointe
Personne conseillère syndicale :	Philippe Genest

1. Ouverture et constatation du quorum

Johannie Blais déclare ouverte l'assemblée après avoir constaté le quorum qui est de 60 personnes.

2. Nominations

a. Co-présidence et secrétariat

Que Johannie Blais et Alexis D'aoust-Tremblay assument la co-présidence de l'Assemblée et que Karine Veilleux-Rouleau assume le secrétariat d'assemblée.

PROPOSÉE par Marie-Josée Bérubé

APPUYÉE par Estelle Gélinas

ADOPTÉ à l'unanimité.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Que l'ordre du jour tel que présenté soit adopté.

PROPOSÉE par Philippe Gagné

APPUYÉE par Guillaume Legault

ADOPTÉ à l'unanimité.

4. Présentation et vote sur l'entente sur le processus unique de reconnaissance de l'ancienneté pour les personnes salariées dans les établissements du réseau de la santé et des services sociaux (PURA)

Que l'Assemblée générale spéciale se prononce sur le mandat suivant :

J'accepte l'entente générale portant sur le processus de reconnaissance unique de l'ancienneté incluant l'entente de modifications à la convention collective s'y rattachant comme présentée.

APPUYÉE par Karine Veilleux-Rouleau

ADOPTÉE à majorité

Résultats : 74% en faveur

5. Varia

Aucun varia.

6. Levée de l'assemblée

Que l'assemblée générale spéciale soit levée

PROPOSÉE par Marie-Pier Fournier

APPUYÉE par Andréa Fortin

ADOPTÉE à l'unanimité.

L'assemblée générale spéciale de grève se termine à 18h51.